

Santé Sécurité du nouvel arrivant : Le Pas à Pas



Où trouver l'info ?

**UN LIVRET INTERACTIF AVEC
UN CONDENSÉ DE BROCHURES
RELATIVES À LA SANTÉ ET LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Un nouvel arrivant c'est quoi ? Tout travailleur récemment embauché en CDD ou CDI ou tout autre contrat (apprenti, intérimaire, stagiaire, ...) mais également : un travailleur qui change de poste de travail ou de technique Et à la demande du médecin du travail, un travailleur qui reprend son activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins 21 jours.

1/3

des accidents du
travail ont lieu lors
de la 1^{ère} année
d'embauche

VERSION DE SEPTEMBRE 2025



L'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité et les mesures prises pour y remédier d'une manière compréhensible pour chacun. Les informations sont notamment :

- 1° Les conditions de circulation dans l'entreprise;
- 2° Les conditions d'exécution du travail ;
- 3° La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre.

Le Pas à pas vous permet de vous accompagner étape par étape avec les incontournables et les outils



[Cliquer sur le bloc pour découvrir les incontournables et les aides.](#)

1. Identifier les compétences utiles dans l'équipe en charge de la démarche d'accueil

2. Présenter l'établissement, les métiers, les postes de travail ; identifier les besoins

3. Présenter les informations provenant du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et de la Fiche d'Entreprise

4. Se poser la question : existe-t-il des travaux dangereux ?

4.1. Se poser la question : existe-t-il des travaux interdits pour les salariés intérimaires ?

4.2. Organiser et formaliser la demande des salariés intérimaires

4.3. Se poser la question : existe-t-il des travaux interdits aux apprenants (mineurs /majeurs) ?

4.4. Se poser la question : existe-t-il des travaux réglementés aux apprenants mineurs pour lesquels une déclaration de dérogation est obligatoire ?

4.5. Signer la Charte d'engagement « les clés d'un apprentissage réussi » et en déployer le contenu

5. Organiser le suivi individuel de santé des salariés

6. Sensibiliser et évaluer les salariés intérimaires aux risques professionnels liés au métier

7. Former et évaluer les salariés à la prévention, la sécurité, à la tenue du poste de travail, à la mise en œuvre des EPC et au port des EPI et aux risques professionnels (formation renforcée à la sécurité)

8. Ajuster les missions et postes de travail des salariés

9. Organiser la gestion des AT et des problématiques

10. Evaluer la démarche d'accueil mise en place

[Lien vers le document version Excel](#)





Les incontournables

1.

Identifier les compétences utiles dans l'équipe en charge de la démarche d'accueil

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



Outils :

RECO 460 « Fonction d'accueil et d'accompagnement des nouveaux en entreprise

Une offre de formation gratuite en ligne

Nouveaux Embauchés - Ce qu'il faut retenir

Salariés intérimaires - Ce qu'il faut retenir

Réussir l'accueil des nouveaux embauchés et prévenir les risques - Article de revue

Boîte à outil OPPBTP : Intérim - Prévention BTP (preventionbtp.fr)

Zoom sur : le rôle du maître d'apprentissage - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Choisir un tuteur ou un maître d'apprentissage - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Liens vers le Code du travail :

Personne compétente en santé sécurité : L. 4644-1 et suivants



Suivi de ma démarche

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

Preuve de
réalisation



2.

Présenter l'établissement, les métiers, les postes de travail ; identifier les besoins

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



p. 37 ; 71
à 82



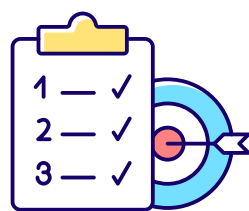
Outils :

Visite de poste par l'ETT

Fiches de poste RH

Livret d'accueil

Organigramme



Suivi de ma démarche

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

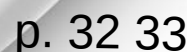
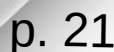
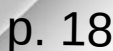
Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

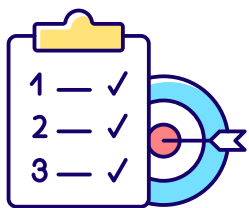
Preuve de
réalisation

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



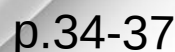
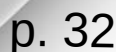
DUERP et la fiche Entreprise de votre SPST

Articles L. 4121-3 et suivants



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation



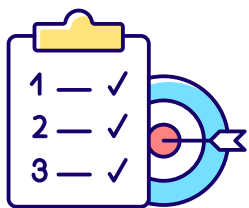
Votre DUERP

Caractériser les postes de travail

Fiche étude de poste

Liste des postes à risques particuliers OPPBTP

Décret n°2013-915 du 11/10/2013



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation



Les incontournables

4.1.

Se poser la question : existe-t-il des travaux interdits pour les salariés intérimaires ?

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST :



Outils :

Votre DUERP

Caractériser les postes de travail

Fiche étude de poste

Liste des postes à risques particuliers OPPBTP

Liens vers le Code du travail :

Arrêté du 8/10/1990

D.4154-1



Suivi de ma démarche

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

Preuve de
réalisation

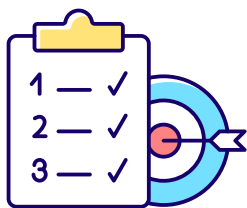
4.2. Organiser et formaliser la demande des salariés intérimaires

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



Outils :

Fiche de liaison Carsat

fiche de liaison OPPBTP

Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation



4.3.

Se poser la question : existe-t-il des travaux interdits aux apprenants (mineurs / majeurs) ?

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST :



p. 6 à 13



Outils :

Votre DUERP

Liens vers le Code du travail :

Article L. 4153-8 et D.4154-1



Suivi de ma démarche

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

Preuve de
réalisation

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



p. 22



p. 14 à 18 ;
23; 38 à 46

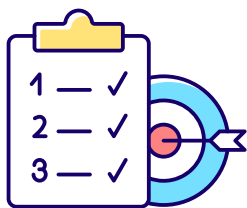


Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans en formation professionnelle (Démarche en ligne) | Service-Public.fr

Votre DUERP

Dérogation : Articles D. 4153-15 et suivants

L.4153-1 à 9



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation

prst
Plan National
Santé au Travail

GUIDE DES BONNES PRATIQUES
En Santé Sécurité au Travail

**PARCOURS D'INTÉGRATION
DU SALARIÉ INTÉRIMAIRE**

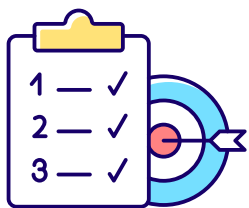
Bénéficiaires du Processus Temporaire
Bénéficiaires (SST) du processus - Salariés Interim



p. 25 ; 59
à 64



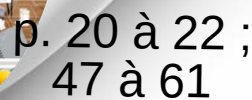
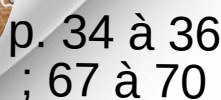
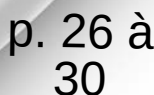
Charte d'engagement (annexe 4).



Suivi de ma démarche

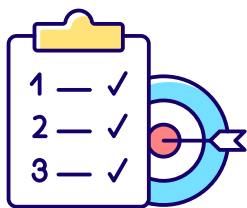
Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



Suivi de la santé au travail

R.4625-10 et suivants



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation



6.

Sensibiliser et évaluer les salariés intérimaires aux risques professionnels liés au métier

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



p. 8, 9



p. 26



Outils :

DUERP

Plan de formation

Fiches de sécurité au poste

Tuto_prev'

La vidéo "Intégrer la prévention dans la formation des jeunes, une priorité"

Quizz, questionnaires, supports internes...



Suivi de ma démarche

Liens vers le Code du travail :

Accueil nouvel arrivant et formation renforcée à la sécurité : Articles R. 4141-1 et suivants

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

Preuve de
réalisation



7.

Former et évaluer les salariés à la prévention, la sécurité, à la tenue du poste de travail, à la mise en œuvre des EPC et aux ports des EPI et aux risques professionnels (formation renforcée à la sécurité)

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



p. 21, 32



Outils :

DUERP

Plan de formation

Fiches de sécurité au poste

Tuto_prev'

La vidéo "Intégrer la prévention dans la formation des jeunes, une priorité"

Quizz, questionnaires, supports internes...



Liens vers le Code du travail :

Accueil nouvel arrivant et formation renforcée à la sécurité : Articles R. 4141-1 et suivants



Suivi de ma démarche

Action

Commentaires

Responsable de
l'action et Acteurs
associés

Délai de
réalisation

Budget

Date de
réalisation

Preuve de
réalisation

8.

Ajuster les missions et postes de travail des salariés

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



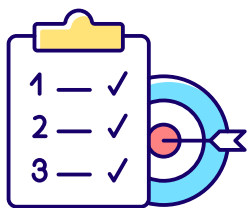
Outils :

Plan de formation (plan d'actions du DUERP)

Rapport d'étonnement

Liens vers le Code du travail :

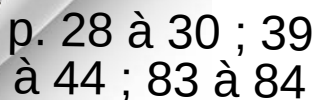
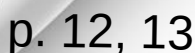
Jeunes travailleurs : articles L. 4153-1 et suivants



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:



- L'outil Agir suite à un accident du travail, qui permet de faire en sorte que l'accident ne se reproduise pas

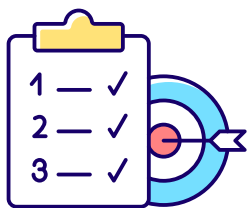
Outil d'analyse des AT oppbtp

outil d'analyse des at carsat

Votre DUERP

déclaration d'AT

accompagnement FASTT en cas d'AT



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation

10. Evaluer la démarche d'accueil mise en place

Références dans les guides des bonnes pratiques SST du PRST:

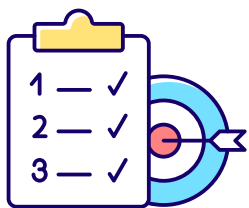


p. 7 à 9 ;
45 à 47 ;
50 à 58



Outils :

Exemple d'une check-list pour l'évaluation d'une fin de mission d'intérim



Suivi de ma démarche

Action	Commentaires	Responsable de l'action et Acteurs associés	Délai de réalisation	Budget	Date de réalisation	Preuve de réalisation

Documents pour tous



Les 3 dépliants permettant de définir le nouvel arrivant et son accueil du point de vue de l'apprenant, de l'employeur et du salarié.



Les TutoPrév' permettent :

- d'observer et repérer un (des) danger(s) dans des situations de travail,
- d'identifier les causes à l'origine d'atteintes à la santé dans le cadre professionnel,
- de proposer des mesures de prévention.



Ce support pédagogique décline des fiches de risques et des outils d'observation pour aider l'apprenant à repérer les situations à risque.

Focus sur les salariés intérimaires



Ce guide répond aux objectifs suivants :

- D'informer sur la réglementation,
- D'informer sur les obligations de formation : pour préserver la santé et la sécurité du salarié intérimaire, et de sensibiliser les salariés intérimaires aux pratiques et consignes de l'Entreprise Utilisatrice,
- De mettre en œuvre des actions de prévention pour réduire la sinistralité des salariés intérimaires,
- De définir les rôles des acteurs autour du salarié intérimaire,
- D'accueillir et d'intégrer un salarié intérimaire avec des outils adaptés,
- D'organiser le suivi de l'état de santé des salariés intérimaires.

Vous retrouverez les liens vers de nombreux outils.

La fiche de liaison ci-jointe est une fiche navette qui aidera à bien formaliser les besoins avant de recruter le salarié intérimaire, notamment de décrire les missions pour le poste recherché et d'identifier les risques et mesures de prévention en se servant du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de l'EU. Ce document navette facilite l'échange d'information entre l'EU, l'ETT et les Services de Prévention Santé Travail (SPST), lors du recrutement de travailleurs temporaires.

Focus sur les apprenants

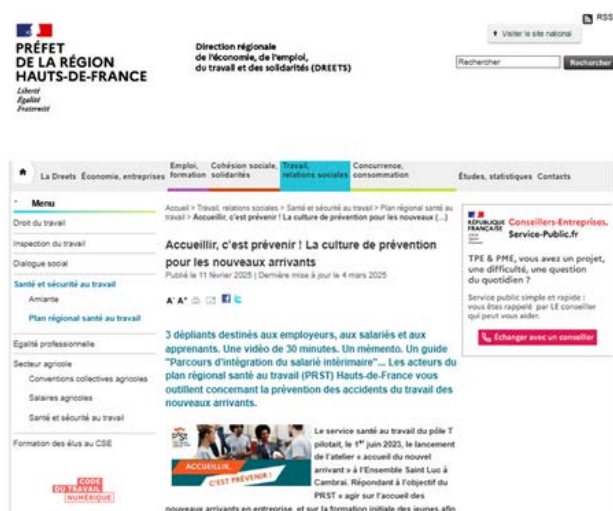


Retrouvez la boîte à outil composée de guides, d'outils et de liens vers les sites des partenaires de prévention en flashant ce QR Code :



Pour aller plus loin :

VOUS RETROUVerez TOUS CES TRAVAUX EN LIGNE :



<https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Accueillir-c-est-prevenir-Comment-les-acteurs-du-plan-regional-sante-au-travail>



Prendre contacts



Retrouvez la boîte à outil en flashant ce QR Code :